

**COMMUNE DE
SAINT-GENCE
87510**

DELIBERATION N°67-2016

Votée le 16 septembre 2016

PLAN D'AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Nombre de Conseillers

Membres : 19

Présents : 15

Représentés : 4

Votants : 19

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : -

L'an deux mille seize,

Le 16 septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gence, dûment convoqué (en date du 7 septembre 2016), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DELHOUME, Maire.

PRESENTS : M. CORTES, Mme DE ANGELI, M. DELHOUME, M. DUFOUR, Mme DUPIC, Mme DUQUEROIX, M. FLOC'H, Mme FOUGERAS, M. GUILLOT, M. GUY, M. LACHAISE, Mme LANSADE, M. ROUX, M. TROUVILLE, Mme TETE-LEONARD.

REPRESENTES : Mme BARINOTTO par M. ROUX,
Mme DESBOUELLE par M. GUILLOT,
M. DUBREUIL par Mme FOUGERAS,
Mme TEILLOU par M. DELHOUME.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DUFOUR

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il faut délibérer sur le projet de Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

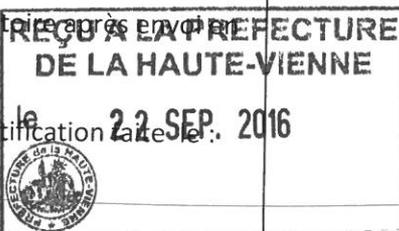
DECIDE

ARTICLE 1 : d'adopter le projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) présenté en séance.

Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture le :

Publication ou notification à la date le :



**POUR EXTRAIT CONFORME
A SAINT-GENCE, le 16 SEPTEMBRE 2016**

LE MAIRE,

ALAIN DELHOUME